

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloral (hydrate de) pour analyse, réactif Ph. Eur., chapitre 4.1.1

Révision: 04.03.2024

Code du produit: 18564

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Chloral (hydrate de) pour analyse, réactif Ph. Eur., chapitre 4.1.1

Numéro d'Enregistrement 01-2120117773-57-XXXX

REACH:

N° CAS: 302-17-0

N° Index: 605-014-00-6

N° CE: 206-117-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH

ACD

Rue: Stempelstraße 6

Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0

Téléfax: 0203/5194-290

E-mail: info@analytichem.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit

Téléphone: 0203/5194-107/117

E-mail: produktsicherheit@analytichem.de

Internet: www.analytichem.de

Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.) hors coût d'appel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accidentappelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 3; H301

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger
d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloral (hydrate de) pour analyse, réactif Ph. Eur., chapitre 4.1.1

Révision: 04.03.2024

Code du produit: 18564

Page 2 de 12

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

- P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

- Formule: Cl₃CCH(OH)₂
Poids moléculaire: 165,4 g/mol

Composants pertinents

N° CAS	Substance	Quantité
N° CE	N° Index	N° REACH
Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)		
302-17-0	2,2,2-trichloro-1,1-éthanediol	100 %
206-117-5	605-014-00-6	01-2120117773-57-XXXX
	Acute Tox. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H301 H315 H319	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
302-17-0	206-117-5	2,2,2-trichloro-1,1-éthanediol	100 %
		dermique: DL50 = 3030 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1265 mg/kg	

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur Ne pas respirer les poussières.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloral (hydrate de) pour analyse, réactif Ph. Eur., chapitre 4.1.1

Révision: 04.03.2024

Code du produit: 18564

Page 3 de 12

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Administrar comme purgatif du sulfate de sodium (1 cuiller dans un verre d'eau) avec beaucoup de charbon actif.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant
Problèmes du rythme cardiaque
Collapsus circulatoire
Problèmes gastro-intestinaux
Vomissement
Problèmes respiratoires
État inconscient

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Administrar comme laxatif le sulfate de sodium (1 cuillère à soupe dans un verre d'eau).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Moyens d'extinction inappropriés
sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Solides non combustibles
Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Phosgène

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Chloral (hydrate de) pour analyse, réactif Ph. Eur., chapitre 4.1.1

Révision: 04.03.2024

Code du produit: 18564

Page 4 de 12

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Remarques générales**

Ne pas respirer les poussières.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Éviter la formation de poussière.

Ne pas respirer les poussières.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Utiliser un échappement (laboratoire).

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Enlever les vêtements contaminés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloral (hydrate de) pour analyse, réactif Ph. Eur., chapitre 4.1.1

Révision: 04.03.2024

Code du produit: 18564

Page 5 de 12

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker dans un endroit sec.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conseils pour le stockage en commun

exigences nationales

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage +15°C - +25°C

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	DNEL type			
302-17-0	2,2,2-trichloro-1,1-éthanediol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,716 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,973 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,423 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,487 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,243 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
302-17-0	2,2,2-trichloro-1,1-éthanediol	
Eau douce		0,115 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,115 mg/l
Eau de mer		0,011 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,09 mg/kg
Sédiment marin		0,009 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		7,9 mg/l
Sol		0,02 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloral (hydrate de) pour analyse, réactif Ph. Eur., chapitre 4.1.1

Révision: 04.03.2024

Code du produit: 18564

Page 6 de 12

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: P3

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc
Odeur:	piquant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloral (hydrate de) pour analyse, réactif Ph. Eur., chapitre 4.1.1

Révision: 04.03.2024

Code du produit: 18564

Page 7 de 12

Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	52 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100,66 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	>97 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	3,5 - 5,5 (100 g/l)
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	6600 g/l
(à 20 °C)	
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	19,9983 hPa
(à 20 °C)	
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	0,95 g/cm³
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non déterminé
gaz:	non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé
Teneur en corps solides:	100%
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
non déterminé:	
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

Information supplémentaire

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

Chloral (hydrate de) pour analyse, réactif Ph. Eur., chapitre 4.1.1

Révision: 04.03.2024

Code du produit: 18564

Page 8 de 12

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Comburant, fortes
Permanganates, par exemple, permanganate de potassium
Alcools
Métaux alcalins
Métal alcalino terreux

10.4. Conditions à éviter

Humidité
Air
Lumière

10.5. Matières incompatibles

Métaux ferreux
Matières plastiques

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.
résorption (oral)

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
302-17-0	2,2,2-trichloro-1,1-éthanediol					
	orale	DL50 mg/kg	1265	Souris	Environmental Health Perspectives Vol. 4	other: as mentioned below
	cutanée	DL50 mg/kg	3030	Rat	Gestis substance database (2018)	other: as mentioned below

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.
irritations des muqueuses

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Chloral (hydrate de) pour analyse, réactif Ph. Eur., chapitre 4.1.1

Révision: 04.03.2024

Code du produit: 18564

Page 9 de 12

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Autres informations

Oedème pulmonaire

Lésions du foie et des reins

irritations des muqueuses

Information supplémentaire

Irritant

Troubles du rythme cardiaque

Collapsus circulatoire

Troubles gastro-intestinaux

Vomissement

Troubles respiratoires

État inconscient

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
302-17-0	2,2,2-trichloro-1,1-éthanediol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 200	72 h	Chlorella vulgaris	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 98	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	11,5	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloral (hydrate de) pour analyse, réactif Ph. Eur., chapitre 4.1.1

Révision: 04.03.2024

Code du produit: 18564

Page 10 de 12

12.2. Persistance et dégradabilité

4 %; 14 d OECD- Prüfrichtlinie 301D

Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
302-17-0	2,2,2-trichloro-1,1-éthanediol	1,092

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
302-17-0	2,2,2-trichloro-1,1-éthanediol	3,162	Fish	REACH Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN 2811

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU: SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (2,2,2-trichloro-1,1-éthanediol)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

6.1

Code de classement:

T2

Dispositions spéciales:

274 614

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité exceptée:

E1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloral (hydrate de) pour analyse, réactif Ph. Eur., chapitre 4.1.1

Révision: 04.03.2024

Code du produit: 18564

Page 11 de 12

Catégorie de transport: 2
Nº danger: 60
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2811

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Solides, toxiques, organiques, n.s.a. (2,2,2-trichloro-1,1-éthanediol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 6.1

Code de classement: T2

Dispositions spéciales: 274 614 802

Quantité limitée (LQ): 5 kg

Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2811

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (2,2,2-trichloro-1,1-éthanediol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 6.1

Dispositions spéciales: 223 274

Quantité limitée (LQ): 5 kg

Quantité exceptée: E1

EmS: F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2811

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (2,2,2-trichloro-1,1-éthanediol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 6.1

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 6.1

Dispositions spéciales: A3 A5

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 kg

Passenger LQ: Y645

Quantité exceptée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 670

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 100 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 677

IATA-Quantité maximale (cargo): 200 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Chloral (hydrate de) pour analyse, réactif Ph. Eur., chapitre 4.1.1

Révision: 04.03.2024

Code du produit: 18564

Page 12 de 12

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,7,9,11,14,15.

Abréviations et acronymes

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.